



Que faire pour la succession vu la situation de mes parents?

Par bianca13, le 30/07/2014 à 08:32

Bonjour Maître,

Je suis fille unique et j'ai toujours mes deux parents, mon père 86 ans et ma mère 82, propriétaires d'une villa, ils sont mariés sous le régime de la communauté. Mon père a subi plusieurs opérations dont l'année dernière, amputation d'un pied(prothèse)il se déplace difficilement avec un déambulateur, ma mère souffre de dégénérescence, fait parfois des séjours en maison de convalescence mais ne s'occupe plus de rien à la maison..reste assise toute la journée, ni repas,ni papiers,c'est mon père qui gère tout depuis près de 3 ans...avec mon aide pour les courses etc..et ça devient assez difficile..

Si mon père venait à disparaître en premier,ma mère ne pourrait pas rester seule à la maison.. Que se passerait il vis à vis de la succession, vu la situation de ma mère? en tant que fille unique, que pourrais je faire ? il envisageait peut être de me léguer la maison de son vivant pour éviter les soucis, après.. est ce une solution ?
merci pour votre réponse.